



STOPOGM Infos

Numéro 22, mars 2005

Les OGM tolérants à l'herbicide nuisent à la faune et à la flore Pour ceux qui n'y croyaient pas, c'est désormais scientifiquement prouvé.

En octobre 2003, la Grande-Bretagne démontre scientifiquement les effets négatifs des cultures résistantes aux herbicides. Après une étude d'impact menée trois ans durant, le colza de printemps et les betteraves génétiquement modifiés s'avèrent plus néfastes pour la faune et la flore que leurs équivalents conventionnels.

Le maïs testé semblait plus favorable à l'environnement, mais les résultats de l'étude étaient grevés de deux défauts majeurs : le maïs conventionnel cultivé pour comparaison était traité à l'atrazine, pesticide depuis lors retiré du marché pour sa trop forte toxicité, et la dose de pesticide épandue sur le maïs transgénique était très inférieure à celle que les agriculteurs utilisent d'habitude.

Toujours plus la même chose : néfaste

Le 21 mars dernier était publié le dernier volet de cette recherche unique au monde, lancée en 1999 par le gouvernement Blair. Il portait sur le colza hivernal, qui est, nous apprend *The Guardian*, l'une des variétés les plus cultivées en Grande-Bretagne et parmi les plus rentables.

La procédure suivie a été la même que pour les trois premières études. La moitié de chacun des 65 champs étudiés a été plantée de graines de colza hivernal conventionnel, l'autre moitié de graines de colza transgénique. Les chercheurs ont ensuite comparé le nombre de graines et d'invertébrés (abeilles, guêpes, papillons) dans les deux types de parcelles.

Au moment des récoltes, les chercheurs ont constaté que, dans les parcelles OGM, la quantité de plantes à fleurs et de graines, nourriture de la faune, ne représentait qu'un

tiers de celle trouvée dans les parcelles de colza conventionnel. La quantité de mauvaises herbes à feuilles fines était cependant trois fois celle trouvée dans les champs classiques. Ces effets ont été observés l'année des récoltes et durant les deux années suivantes.

Le bilan global est sans appel : telle que pratiquée aujourd'hui, la culture de ces plants transgéniques conduit à l'appauvrissement de la faune et de la flore. (*Le Monde*, 22.03.05)

OGM ou herbicide : faux débat

Pour certains, ce ne sont pas les OGM eux-mêmes qui sont responsables d'un appauvrissement de la faune et de la flore, mais les herbicides qui y sont associés. Cette précision témoigne peut-être d'un scrupule louable, mais confine à de la fausse naïveté. À quoi pourraient en effet bien servir ces OGM résistants aux herbicides, s'ils n'étaient pas précisément faits pour utiliser (et vendre) ces pesticides plus dévastateurs ? Ce n'est pas un hasard si trois quarts des cultures transgéniques cultivées commercialement dans le monde concernent exactement la propriété de tolérer des herbicides (lire page 3).

Loin de ces arguties, les conservateurs britanniques (*Tories*) ont annoncé le même 21 mars qu'il était hors de question de planter des OGM en Grande-Bretagne tant qu'aucune mesure n'était prévue pour compenser les agriculteurs conventionnels et bios des éventuels dommages dus aux OGM. De même, ils demandent des distances de sécurité et des garanties pour la préservation de l'environnement et la protection de la santé humaine. Paradoxalement, le gouvernement Blair persiste à vouloir planter des OGM. Comprenez qui pourra...

Petites combines

Inde : Monsanto doit passer à la caisse

L'instance chargée d'autoriser les OGM a dû surseoir à la décision d'approuver de nouvelles variétés de coton génétiquement modifié. De nombreuses organisations non gouvernementales associées aux paysans ont démontré que les cultures de coton transgénique sont moins rentables que les cultures conventionnelles. Les coûts engendrés par le Roundup, herbicide total de Monsanto, sont près de sept fois plus élevés qu'avec la culture conventionnelle ! Le directeur de l'agriculture de l'Andra Pradesh semble du reste leur avoir donné raison, en requérant 1470 roupies par acre (environ Fr. 96.- par hectare) de la part de Mahyco Monsanto à titre de compensation pour les pertes subies par les agriculteurs. (GENET, mars 2005)

Afrique du Sud : Copier-coller

L'année dernière, un tribunal de Pretoria a sommé l'entreprise Syngenta basée à Bâle de stopper tout envoi de maïs transgénique BT11 en Amérique du Sud. L'organisation de défense de l'environnement Biowatch avait mis en évidence quelques mois plus tôt que l'autorisation dont bénéficiait Syngenta pour l'importation du maïs BT11 reposait sur de fausses informations. Au chapitre de l'évaluation des risques figurant dans la demande d'autorisation, Syngenta s'était contenté d'un simple couper-coller reprenant les données d'une demande déposée dans un autre pays. Cela donnait un air surréaliste au dossier « scientifique » de Syngenta : l'évaluation portait notamment sur les risques que courraient des oiseaux n'existant pas en Afrique du Sud... (Cape Times, 23.08.04)

Indonésie : Pot-de-vin / pot de terre

Monsanto a été poursuivi aux Etats-Unis par la Securities and Exchange Commission (SEC) pour corruption et a accepté de payer une amende de 1,5 million de dollars (1 million \$ au Ministère de la Justice et 500 000\$ au SEC). L'entreprise est accusée d'avoir versé un "paiement illégal" de 50000 dollars à un responsable indonésien du ministère de l'Environnement pour faciliter l'adoption par l'Indonésie du coton transgénique. La société avait faussement comptabilisé la somme versée au responsable indonésien comme des "honoraires

à un consultant". La plainte mentionne aussi qu'entre 1997 et 2002, Monsanto a réalisé pour 700 000 dollars de paiements illicites à environ 140 employés du gouvernement indonésien et à leur famille. Le ministère de la Justice a par ailleurs nommé un expert qui pendant trois ans analysera les comptes de Monsanto. Les poursuites seront complètement abandonnées si la société ne commet pas d'infractions pendant cette période probatoire. (Inf'OGM, janvier 2005)

Allemagne : Juges et parties ?

En Allemagne, en 2002, deux fonctionnaires responsables des demandes d'autorisation délivrée aux OGM se sont produits dans un film publicitaire vantant les mérites du maïs transgénique. Ce film avait été commandé par 6 firmes transgéniques. Renate Künast, Ministre de la Protection des Consommateurs, examine la partialité des deux fonctionnaires. (taz, 7.3.05)

Irak : Semences paysannes confisquées

GRAIN et Focus on the Global South ont produit l'an dernier un rapport qui révèle qu'en Irak une nouvelle loi a été soigneusement mise en place par les Américains qui livre le marché des semences aux firmes transnationales. Alors que, selon la FAO, 97% des paysans irakiens conservent leurs graines, la nouvelle loi rend ces pratiques illégales. Les paysans sont dorénavant autorisés à planter des variétés protégées et bien évidemment importées. Tandis qu'historiquement la constitution irakienne interdisait les droits de propriété privée sur les ressources biologiques, la nouvelle loi sur les brevets introduit un système monopolistique sur les semences. (www.grain.org, 15.10.04)

Novlangue agrochimique

On se souvient de la novlangue caractérisant le monde totalitaire dans « 1984 », de George Orwell. La novlangue aseptise toute expression désignant la réalité totalitaire, de manière à priver les gens des mots pour la dire. Les transnationales agrochimiques reprennent cet artifice dans les publicités publiées notamment dans les magazines féminins (*Elle*, *Marie-Claire*, par ex.), prétendant contribuer au développement durable au moyen des pesticides utilisés dans l'agriculture.

UE : Passage en force des OGM

D'après un papier de Syngenta, la Commission européenne a décidé le 22 mars de réactiver la procédure d'autorisation de plusieurs OGM qui n'ont pour l'instant été ni interdits ni autorisés par suffisamment d'Etats membres pour que leur sort soit fixé. Rien n'obligeait la Commission de relancer ces dossiers - les pressions des lobbies OGM et les menaces des Etats-Unis y seraient-elles pour quelque chose ?

Ce n'est pas tout : deux produits de Monsanto sont concernés, le colza GT73 tolérant à un herbicide et ses produits dérivés destinés à l'alimentation animale, ainsi que le maïs MON 863 résistant aux insectes et destiné à l'alimentation humaine. Or, ces deux OGM sont au cœur des controverses qui opposent les scientifiques sur l'innocuité des OGM.

La Commission du génie biomoléculaire française s'était opposée à la commercialisation du MON 863 après observation de malformations sur des rats nourris de ce maïs : elle ne pouvait pas « conclure à l'absence de risque pour la santé animale ». A ceux qui n'y voyaient que « variation normale » et « malformation d'importance minimale », un membre de la CGB répliquait, l'an dernier : « Ce qui m'a frappé dans ce dossier, c'est le nombre d'anomalies. Il y a ici trop d'éléments où l'on observe des variations significatives. Je n'ai jamais vu cela... » (Inf'OGM mai 2004)

De même, pour le colza GT73, des « effets significatifs » étaient apparus sur le foie et les reins des animaux, mais ils étaient liés à un paramètre rectifié depuis. Cependant, les essais sur les rats n'ont pas été menés pendant 90 jours, comme c'est l'usage, mais seulement sur 28 jours. Les ministres de l'environnement s'étaient par ailleurs opposés à cet OGM, en décembre dernier (Inf'OGM 21.12.04)...

Rendez-vous !

Genève, Parc des Cromptes, samedi 28 mai, 13h30-15h : Débat sur les OGM dans le cadre de « Cromptes en campagne ». Animation pour les enfants. Org. : Pré en Bulle.

Lausanne, Beaulieu, jeudi 23 juin, 8h30-17h : Les OGM peuvent-ils contribuer à une agriculture durable ? Org. : Service romand de vulgarisation agricole (www.srv.ch)

Le Roundup, denrée alimentaire...

L'herbicide le plus utilisé dans le monde : le Roundup de Monsanto, et les produits concurrents formulés, comme lui, à base de glyphosate, étaient à l'origine employés sur les mauvaises herbes et jouissaient d'une réputation d'innocuité vis-à-vis de la santé humaine et de l'environnement. Cela change.

« Les herbicides comme le Roundup sont devenus un produit alimentaire, depuis qu'on les utilise sur les OGM conçus pour être capables de les absorber sans succomber », soutient le biochimiste Gilles-Eric Séralini. Membre du Criigen, association qui a fait du contrôle des OGM son cheval de bataille, le professeur a orienté ses propres recherches sur l'étude de l'impact du glyphosate. Dans un article publié le 24 février dernier dans la revue américaine *Environmental Health Perspective*, son équipe de recherche à l'Université de Caen met en évidence, in vitro, plusieurs effets toxiques de ce composé et des adjuvants qui lui sont associés pour faciliter sa diffusion.

... plus toxique que le glyphosate !

Les chercheurs ont utilisé des lignées de cellules placentaires humaines, au sein desquelles des doses très faibles de glyphosate ont montré des effets toxiques et, à des concentrations plus faibles, des perturbations endocriniennes. Pour Gilles-Eric Séralini, cela pourrait expliquer les taux parfois élevés de naissances prématurées et de fausses couches constatés dans certaines études épidémiologiques portant sur les agricultrices utilisant le glyphosate. L'effet observé est proportionnel à la dose, mais aussi au temps, souligne l'étude.

Plus intéressant encore : l'équipe de recherche a comparé les effets respectifs du glyphosate, principe actif de l'herbicide, et du Roundup tel que commercialisé. Elle a constaté que le produit commercial était plus perturbateur que son principe actif isolé. « L'évaluation des herbicides doit donc prendre en compte la combinaison adjuvants-produit, souligne le scientifique. Les agriculteurs diluent du produit pur et sont ponctuellement exposés à des doses dix mille fois plus fortes, insiste-t-il. Nos résultats montrent qu'il faut considérer le temps d'exposition. » (Le Monde, 13.03.04)

Soutien cantonal et arguments économiques pour l'initiative

Un soutien parlementaire croissant

Déjà plus de 800 parlementaires cantonaux de tous les partis et une petite centaine de parlementaires fédéraux soutiennent l'initiative. Toutes et tous s'accordent à considérer que les OGM ne contribuent en rien à la prospérité de leur canton.

Une majorité des parlements bernois, genevois, jurassien, thurgovien et vaudois se prononce d'ores et déjà pour le moratoire. Les députés d'autres cantons comme Bâle-Ville sont bientôt une majorité à nous rejoindre.

Niet du Conseil des Etats : un peu méprisant

Or, la majorité du Conseil des Etats - chambre des cantons, faut-il le rappeler - persiste à rejeter tout moratoire sur les OGM dans l'agriculture. « Oserai-je avouer que nous n'avons pas mené un débat très approfondi sur l'initiative? A d'emblée annoncé Christiane Langenberger (PRD/VD) au nom de la majorité de la commission chargée d'examiner le texte de l'initiative. Nous avons eu, certes, une présentation intéressante des représentants du comité d'initiative, mais les opinions étaient faites. »

Et de parler de la recherche scientifique, qui n'est pas concernée par l'initiative, bien au contraire : un moratoire requiert la recherche sur les risques liés aux OGM et sur les alternatives aux OGM. Et de brandir les menaces commerciales que nous promettrait le refus d'importer des OGM capables de se reproduire sur notre sol, comme si la Suisse n'avait plus le droit de décider ce qui va pousser dans ses champs... Pour la majorité des consommateurs qui n'ont pas envie d'OGM et pour les producteurs suisses qui estiment que cela viendrait brouiller la ligne suivie depuis dix ans en politique agricole, pas un mot de la sénatrice vaudoise.

Du temps pour appliquer la LGG

Ses collègues Simonetta Sommaruga, Gisèle Ory et Anita Fetz (PS/BE, NE, BS) ont défendu l'initiative avec intelligence. On ne pourra juger des vertus de la Loi sur le génie génétique qu'après avoir traduit les normes fondamentales qu'elle fixe en ordonnances précises, ont-

elles souligné. Or, comme la loi n'interdit pas l'utilisation d'OGM (encore faut-il que celle-ci soit autorisée), il est essentiel qu'un moratoire empêche que des agriculteurs se mettent à planter des OGM avant la rédaction finale des textes réglant, par exemple, la coexistence de cultures avec et sans OGM.

Les OGM élèvent les prix de l'alimentation

Précisément, on sait que la juxtaposition de cultures conventionnelles et de cultures génétiquement modifiées se solderait, dans notre pays de petites superficies, par un renchérissement des produits. Tout le contraire de ce dont a besoin l'agriculture pour garantir ses capacités concurrentielles ! Il fut rappelé que la Commission consultative agricole préconise que l'agriculture helvétique se profile en restant libre d'OGM.

Un Label Suisse n'a de sens que sans OGM

Le Conseil national venait juste d'accepter que le « Label Suisse » soit valorisé pour les produits agricoles. Les sénatrices ont souligné que le « Label Suisse » ne sera gagnant qu'en promouvant des produits de qualité et naturels. En effet, les consommatrices associent à juste titre (cf. p. 1 et 3) les produits naturels avec l'absence de manipulations génétiques.

Un moratoire pour donner confiance

Sur le plan commercial, il faut savoir que 79% des consommateurs européens refusent les OGM (en Suisse : entre 67 et 88%, selon les sondages) ; il paraîtrait donc irrationnel de se mettre à en produire, ont suggéré Gisèle Ory et consorts. En excluant les OGM, le moratoire renforcerait la confiance des consommateurs à l'égard des producteurs suisses. - Mais peut-être que les thuriféraires des OGM cherchent précisément à saper le soutien des contribuables envers l'agriculture du pays ? Economie de courte vue et en trompe l'œil.

StopOGM

Comité romand de travail sur le génie génétique

Président : Fernand Cuhe, Les Prés, 2523 Lignières,
tél. 032 / 751 19 53 fax 032 / 751 67 25

Secrétariat : Sylvain Fattebert, av. Croisette 17, 1205 Genève
tél. et fax 022 / 320 73 14 - stopogm@club-association.ch
www.stopogm.ch - CCP : 17-460200

Impression : Imprimerie Raymond Pot, 1212 Grand-Lancy